

Département du BAS-RHIN  
Arrondissement de HAGUENAU  
**Commune d'UHLWILLER**  
118, rue de l'Eglise 67350 UHLWILLER



☎ : 03.88.07.72.40

e.mail : mairie.uhlwiller@wanadoo.fr

☎ : 03.88.72.23.37

**ARRETE PORTANT AUTORISATION DE  
DEBIT TEMPORAIRE DE BOISSONS**

*Le Maire de la Commune de 67350 UHLWILLER*

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2542-2 et suivants ;  
VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L.3321-1, L.3334-1 et L.3334-2,  
VU l'arrêté préfectoral du 1er décembre 2003,

CONSIDERANT la demande formulée par l'UNION SPORTIVE D'UHLWILLER - Section Football, représentée par son Président, Monsieur Raphaël WEBER, d'installer un débit temporaire de boissons à l'occasion du MARCHÉ AUX PUCES" organisé le 16 octobre 2016 à UHLWILLER ;

**A R R E T E**

Article 1er :

Il est accordé à **l'UNION SPORTIVE D'UHLWILLER** - Section Football, représentée par son Président, Monsieur Raphaël WEBER l'autorisation de vendre des boissons à consommer sur place,  
**le DIMANCHE 16 OCTOBRE 2016**

à l'occasion du

**MARCHÉ AUX PUCES**

organisé dans les rues d'UHLWILLER.

Article 2 :

Ne pourront être vendues que des boissons appartenant aux deux premiers groupes, définis à l'article L.3321-1 du Code de la Santé Publique.

Article 3 :

Monsieur le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie est chargé de l'exécution du présent.

Fait à UHLWILLER, le 13 SEPTEMBRE 2016

Le Maire : Daniel GAUPP

Ampliation est transmise à :

- l'intéressé
- M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de
- Archives

